

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-876

présenté par

Mme Faucillon, Mme Lebon, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	69 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	69 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	69 000 000	69 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous transférons une estimation du coût pour l'Etat du recrutement de 1800 professeurs du second degré, soit 69 millions d'euros, de l'action 6 « Enseignement post-baccalauréat en lycée » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés » vers l'action 1 « Enseignement en collège » du programme 141 « Enseignement public du second degré ».

Dans ce programme est en effet précisé : « le schéma d'emplois à la rentrée 2021 prévoit une réduction de 1 800 emplois d'enseignants du second degré public. »

Alors que 28 000 élèves supplémentaires sont attendus pour l'année prochaine, le schéma d'emplois à la rentrée 2021 prévoit une réduction de 1 800 emplois d'enseignants du second degré publics, qui seraient compensés par la budgétisation d'heures supplémentaires proposées aux enseignants.

Par cet amendement d'appel nous contestons vivement cette logique. D'une part cette nouvelle suppression de postes dans le secondaire va renforcer les tensions déjà observées dans les collèges et dans les lycées. En effet, à chaque rentrée depuis plusieurs années, ce sont plusieurs centaines de nouveaux lycéens qui se trouvent sans affectation en lycée, faute de places en classe de secondes.

D'autre part, la compensation de ces postes supprimés par l'ouverture d'heures supplémentaires constitue essentiellement un élément d'affichage, étant donné le niveau de pression qui pèse déjà sur les enseignants en poste. Ce mécanisme a déjà été proposé les années passées, mais s'est révélé très peu efficace puisque la majorité des heures supplémentaires proposées n'ont pas été utilisées (moins de deux tiers de l'offre consommé l'année dernière).

Au contraire d'une nouvelle suppression massive de postes, nous défendons au contraire la création de postes en nombre suffisant afin de répondre aux hausses d'effectifs récurrentes ces dernières années, plutôt que de laisser les lycées et les collèges en état de saturation en attendant que les cohortes des années 2010 fassent diminuer les effectifs.